



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 24
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.064/D

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024- BUDGET VILLE

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFIOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024- BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

VU le Budget Primitif 2024 adopté par le Conseil Municipal du 06 février 2024,

VU le compte Administratif 2023 adopté par le Conseil Municipal du 25 juin 2024 conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les restes à réaliser 2023 et l'affectation du résultat 2023,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

26 Voix Pour, 7 Abstentions

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024- BUDGET VILLE

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget Supplémentaire de l'exercice 2024 aux montants suivants :

- Investissement : 2 824 819,15€
- Fonctionnement : 1 032 764,12€

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.064/D

Objet de l'acte : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024- BUDGET VILLE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_23993_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23993_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024



RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget primitif. Sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser (RAR) et des résultats de l'année antérieure constatés à l'occasion de l'approbation du compte administratif.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Par ailleurs, cette décision budgétaire intègre les notifications de dotations de l'Etat ainsi que les résultats des décisions fiscales.

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	Propositions nouvelles	1 210 938,94€	1 032 764,12€	2 243 703,06€
	Reste à réaliser	1 613 880,21€	0€	1 613 880,21€
	TOTAL	2 824 819,15€	1 032 764,12€	3 857 583,27€
RECETTES	Propositions nouvelles	533 039,96€	1 032 764,12€	1 565 804,08€
	Reste à réaliser	2 291 779,19€	0€	2 291 779,19€
	TOTAL	2 824 819,15€	1 032 764,12€	3 857 583,27

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses : 2 824 819,15€

1. Les restes à réaliser (RAR) : 1 613 880,21€

Il s'agit des dépenses engagées en 2023 mais non mandatées à la fin de l'exercice 2023. Ils s'élèvent à 1 613 880,21 € et comprennent :

- ✓ Les études et diagnostics préalables aux travaux: 462 428,67€
- ✓ Les reliquats sur les travaux d'amélioration thermique de la Mairie : 61 851,04€
- ✓ Les études et travaux pour les écoles et la petite-enfance : 119 306,07€:
- ✓ Les travaux dans les autres bâtiments publics : 87 102,29€
- ✓ Les travaux au marché du centre : 29 538€
- ✓ Les études et travaux de plantations d'arbres sur la Ville : 103 240,82 €
- ✓ La fourniture et pose d'un air de jeux à Saint Médard : 150 790,43€
- ✓ Les travaux et installations de voirie : 203 981,32€
- ✓ Les acquisitions de caméras : 122 760,68€
- ✓ Les acquisitions de matériels divers et mobiliers : 114 995,17€
- ✓ L'acquisition des licences, des matériels informatiques et téléphoniques: 116 991,24€
- ✓ L'acquisition d'un véhicule (Renault master benne) pour les espaces verts : 40 894,48€

A fin septembre 2024, 73% des restes à réaliser ont été soldés (soit 1 190 116,40€)

2. Les études et les logiciels (chapitre 20) : 138 700€

Il s'agit des dépenses relatives à des acquisitions de logiciels et de serveurs.

3. Les opérations d'équipements (chapitre 21 et chapitre 23) : - 775 075,78€

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) sont minorées de 775 075,78€ en lien avec :

- ✓ Les achats de mobiliers ergonomiques pour les agents reconnus en situation d'handicap : +3 000€
- ✓ Un complément de crédit pour le changement de mobilier à la salle de restauration Vignes des Champs : +3 000€
- ✓ Une enveloppe de 50 000€ dont 30 000€ de commissions d'agences dans le cadre de l'acquisition du terrain rue des Glaises et 20 000€ pour les frais de notaires divers
- ✓ Le report de la requalification du Centre Historique : – 811 000€
- ✓ Le report des travaux sur le réaménagement de la Maison de Santé : – 250 000€
- ✓ Une provision pour la flotte automobiles et véhicules à hayons afin de limiter, voire supprimer les locations : 300 000€
- ✓ Une baisse de l'enveloppe sur les TNGR réseaux câblés car les travaux d'enfouissement seront effectués par les opérateurs : – 200 000€
- ✓ La non réalisation du projet éducatif Nefle : -10 075,78€
- ✓ Un complément de crédit pour le chauffage P3 : 80 000€
- ✓ Un complément de crédit pour les marchés publics 2cologiques (MPE) sur l'éclairage public G4 : 60 000€

4. Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : + 1 847 314,72€

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2023 hors reste à réaliser). Il s'élève à 1 847 314,72€.

B. Les recettes : 2 824 814,15€

1. Les restes à réaliser (RAR) : 2 291 779,19 €

Il s'agit des recettes engagées en 2023 mais non encaissées à la fin de l'exercice 2023. Ils sont constitués par :

- ✓ Le solde des subventions pour un montant de 1 747 109,59€ réparti comme suit :
 - Rénovation thermique des bâtiments de l'hôtel de Ville : 675 000 €
 - Rénovation énergétique du groupe scolaire Robert Dubois : 174 176,59€
 - Création d'espaces climatisés dans les établissements scolaires et à la petite enfance : 320 000€
 - Requalification de la rue du Lavoisier : 175 000€
 - Plan Vélo Ile de France : 44 000€
 - Requalification de la rue des Vallées : 358 933€

- ✓ Les emprunts 2023 pour 544 669,60€

A fin septembre 2024, 98,08% de ces recettes ont été encaissées, soit 2 247 779,19€

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) : 1 162 321,34€

En 2023, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 162 321,34€. Il est proposé une affectation totale en investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les subventions d'investissements : -1 286 488€

Compte tenu du décalage des opérations, les subventions ne seront donc pas encaissées sur 2024.

Il s'agit :

Financiers/ Projets	Montant
Contrat Terre d'Avenir (CTA) :	1 170 488 €
- Cœur de ville historique	427 687 €
- Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire les Mardelles	742 801 €
Région Ile de France RIF :	116 000 €
- Déploiement Plan Vélo	16 000 €
- Maison de Santé	100 000 €
TOTAL	1 286 488€

4. Les produits de cessions : -253 052,85 €

Par mesure de prudence, il est proposé de baisser de 253 052,85€ les recettes de cessions qui sont estimées à 3 950 000€ au BP 2024

5. **Le virement à la section de fonctionnement (chapitre 021) : 910 259,47 €**

Il est proposé d'ajuster le virement de la section de fonctionnement de 910 259,47€ afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est impactée par divers ajustements :

- ✓ En dépenses, en lien notamment avec l'ajustement de la capacité d'autofinancement
- ✓ En recettes, au regard des notifications portant sur les dotations ainsi que les recettes fiscales.

A. Les dépenses : 1 032 764,12€

1. **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 587 499,73€**

Elles concernent un complément de crédit pour le fonctionnement des services

- ✓ Les achats de repas pour les écoles et les crèches : +65 000 €
- ✓ Les dépenses d'électricité : 232 124,20€
- ✓ Les fournitures et matériels scolaire 1930€
- ✓ Les prestations d'entretiens et de maintenance : 11 198,53€
- ✓ Les annonces et insertions 2000€
- ✓ Les locations de sonorisation, et de groupes électrogènes : 14 145€
- ✓ Le prix du berceau de la crèche Charrière : + 169 542€ (dont 160 689,78€ sont inscrites en recettes dans le cadre du remboursement par Crèche de France du bonus du contrat CTG 2021-2022-2023)
- ✓ Les transports scolaires (pour la natation...) : + 37 560€
- ✓ La téléphonie : 19 000€

2. **Les charges de personnel (chapitre 012) : + 60 000€**

Elles concernent le recrutement de deux agents supplémentaires à la Police Municipale

3. **Les atténuations de charges (chapitre 014) : - 285 000€**

Il s'agit de l'absence de pénalité liée à la loi SRU pour l'année 2024.

4. **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : - 251 996,08€**

Elles concernent le réajustement du versement de la subvention de fonctionnement du CCAS

5. **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 12 000 €**

Elles concernent le remboursement divers et les annulations de titres sur exercices antérieures.

6. **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 910 260,47€**

Il est proposé d'augmenter le virement à la section d'investissement de 910 260,47 € afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

Pour mémoire la capacité d'autofinancement au BP s'élevait à 2 277 347,70€. Après intégration du budget supplémentaire il s'élèvera donc à 3 187 608,17€

B. Les recettes : 1 032 764,12€

1. Les produits des services (chapitre 70) : + 1 500 €

L'abondement de ce chapitre est lié à la hausse des recettes sur les redevances tennis pour un montant de 1 500 €.

2. La fiscalité (chapitre 731) : 134 000€

L'ajustement de ce chapitre concerne :

- ✓ La notification des bases qui s'est avérée plus favorable que les prévisions budgétaires présentées lors du budget primitif : + 124 000€.
- ✓ La Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : +10 000€

3. Les dotations et subventions (chapitre 74) : 527 287,34€

Les ajustements de ce chapitre sont liés aux notifications sur:

- ✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) : + 6 598 €
- ✓ La dotation nationale de péréquation (DNP) : - 32 448€
- ✓ La dotation de solidarité Urbaine (DSU) : + 280 887€
- ✓ La participation de la CAF suite à la hausse de la PSU au 01/01/24 : 67 606,96€
- ✓ La participation de l'Etat aux élections législatives : 5010€

Par ailleurs, ce chapitre intègre également le remboursement du CTG 2021-2022-2023 -2024 pour 214 253,38€ et l'absence de la subvention du projet éducatif Nefle pour - 14 620€

4. Les produits de gestions courantes : -12 866,54 €

Elles concernent l'ajustement de l'enveloppe sur :

- ✓ Le remboursement des charges à la maison de santé : électricité/ eau/ taxe de bureau/ etc... : +5000€
- ✓ Les redevances des marchés forains suite à une nouvelle DSP : -20 700€
- ✓ Les locations des gymnases : + 2833,46€

5. Les produits exceptionnels : 359 000€

Il s'agit d'un avoir sur le chauffage suite à l'effondrement du point d'échange gaz (PEG)

6. La reprise sur les provisions : 23 843,32€

Pour rappel, le montant des provisions pour créances douteuses à constituer correspond à 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans

A fin septembre 2024, le montant des provisions pour créances douteuses de la Ville s'élève à 77 958,68€.
(519 724,51€*15%).

Or sur les années antérieures, la Ville a déjà constitué 101 802€ de provisions sur les créances douteuses. Il convient donc de faire une reprise de provisions pour 23 843,32€ (101 802€ - 77 958,68€).

CONCLUSION

Après intégration du Budget Supplémentaire, les grands équilibres du budget se présentent comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%		RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	32 236 017,73	90,9		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	35 423 625,90	99,9
DEPENSES D'ORDRES (II)	3 219 608,17	9,1		RECETTES D'ORDRES (II)	32 000,00	0,1
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF				RESULTAT ANTERIEUR POSITIF		
AUTOFINANCEMENT	3 187 608,17					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	35 455 625,90	100		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	35 455 625,90	100
DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant en €	%		RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Dépenses d'Equipements (A)	10 576 683,13	79,4		Recettes d'Equipements (A)	6 009 055,19	50,2
Dépenses financières(B)	2 734 018,00	20,6		Recettes financières (B)	5 961 352,49	49,8
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	13 310 701,13	87,7		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	11 970 407,68	78,8
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (II)	32 000,00	0,2		TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT (II)	3 219 608,17	21,2
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF (III)	1 847 314,72	12,1		SOLDE D'EXECUTION POSITIF (III)	-	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	15 190 015,85	100		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	15 190 015,85	100
TOTAL BUDGETE 2024	50 645 641,75	-		TOTAL BUDGETE 2024	50 645 641,75€	-

Malgré la perte du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (899 126€), la Ville parvient à contenir ses dépenses de fonctionnement, et à améliorer sa capacité d'autofinancement par rapport au budget primitif. En effet, la capacité d'autofinancement de la Ville s'élève désormais à 3 187 608,17€ contre 2 277 347,70€ au budget primitif. Le ratio de désendettement s'établit à 9,9 ans contre 13,6 au budget primitif.